

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RÉGIONALE DE COMTÉ
DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT



MRC du
Golfe-du-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

AVIS est donné par le (la) soussigné(e), Karine Monger, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent, adopté le 17 mai 2023 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : **6 juillet 2023 (francophone) et 13 juillet 2023 (anglophone)**

Heure: **19h00**

Lieu: **Virtuellement via Zoom et en personne au bureau de la MRC du Golfe-du- Saint-Laurent à Chevery, Québec**

Adresse :

<https://us02web.zoom.us/j/81851697597?pwd=YUVIUTIxVUF2LzhaeC9SUnl5T3loQT09>

ID de la réunion: 818 5169 7597

Code d'accès: 499776

29 chemin d'Aylmer, bureau 400 CP77 Chevery, Québec G0G 1G0

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les questions et/ou commentaires peuvent être soumis jusqu'au **27 juillet 2023** et peuvent être envoyés à info@mrcgsl.ca.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut être consulté au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (www.mrcgsl.ca).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Karla Roberts à karla.roberts@mrcgsl.ca or (418) 947-1209.

Donné et signé à Chevery, ce 19 mai 2023.

Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Contexte

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent présente son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la population. Le PGMR a pour but d'aider la MRC et les municipalités à planifier leurs activités et leurs services en gestion des matières résiduelles pour les sept prochaines années.

Après la consultation publique, le projet de PGMR applicable à la période 2023-2030 sera déposé à RECYC-QUÉBEC pour approbation.

Faits saillants

D'après les estimations, chaque citoyen de la MRC élimine en moyenne 838 kg de déchets par année en incluant les trois secteurs : résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le taux global de mise en valeur des matières de ces trois secteurs est estimé à 11 %, avec un avantage au secteur résidentiel à 23 %. Les matières récupérées le sont surtout à travers les points de dépôt pour les matières recyclables, le compostage domestique et la récupération de résidus de CRD.

Plan d'action

Le plan d'action du PGMR vise l'atteinte des cibles de recyclage du gouvernement du Québec, mais selon des modalités réalistes tenant compte de la situation actuelle de la MRC :

- Éliminer un maximum de 525 kg par habitant en 2030;
- Recycler 40 % des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2030;
- Recycler 40% des matières organiques d'ici 2030;
- Recycler 50 % des résidus de CRD d'ici 2030.

Les mesures proposées dans le plan d'action concernent les volets suivants :

- **Gouvernance** : délégation de pouvoirs des municipalités à la MRC afin que cette dernière puisse conclure des ententes avec les organismes de gestion désignés (matières recyclables, peinture, électronique, électroménagers, etc.);
- **Connaissances en gestion des matières résiduelles** : caractérisation de matières résiduelles, registre électronique des quantités chargées;
- **Réduction des quantités éliminées** : soutien au réemploi, compostage communautaire, valorisation des boues d'étangs aérés, concassage du béton en vue de sa réutilisation, etc.